

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

---

### **Les données scientifiques sont claires : le projet de loi S-10 entraînera des peines d'emprisonnement inefficaces et coûteuses**

*Des chefs de file des milieux de la santé, de la recherche et des universités s'opposent aux peines d'emprisonnement minimales obligatoires proposées par le projet de loi S-10, parce que de telles mesures ne réduisent pas la violence ou la consommation de drogues et n'améliorent pas la santé et la sécurité publiques.*

**Ottawa et Vancouver** – Plus de 550 professionnels de la santé, dont plus de 260 médecins, chercheurs et scientifiques d'un bout à l'autre du Canada, se sont opposés d'une voix unanime et claire à la proposition de loi sur les peines liées à la drogue dans une lettre ouverte envoyée au gouvernement fédéral ce matin.

Le gouvernement fédéral du Canada a déposé le projet de loi S-10, la *Loi sur les peines sanctionnant le crime organisé en matière de drogue*, qui propose une gamme de modifications à la *Loi réglementant certaines drogues et autres substances* et d'autres lois qui introduisent entre autres des peines d'emprisonnement minimales obligatoires pour des infractions liées à la drogue.

Des professionnels, chercheurs et scientifiques canadiens qui travaillent dans le domaine de la santé, sous l'initiative de l'Urban Health Research Initiative (Initiative de recherche en santé urbaine), un programme du BC Centre for Excellence in HIV/AIDS (BC-CfE, Centre d'excellence de la C.-B. en matière de VIH/sida), le Réseau juridique canadien VIH/sida et l'Association canadienne de santé publique maintiennent que les mesures de répression du crime incluses dans le projet de loi S-10 sont inefficaces et coûteuses.

« Les preuves scientifiques indiquent que les peines minimales obligatoires ne réduiront pas le crime violent ou la consommation de drogues, et n'amélioreront pas la sécurité publique », affirme le Dr Thomas Kerr, codirecteur de l'Urban Health Research Initiative. « Si nous souhaitons réellement aborder le crime organisé et la consommation de drogues au Canada, nous devons mettre en place des politiques sur les drogues basées sur les meilleures preuves scientifiques qui existent. Malheureusement, le projet de loi S-10 ignore complètement la recherche fondée sur des données probantes et répond plutôt à des intérêts politiques irresponsables. »

Des scientifiques, chercheurs et professionnels du domaine de la santé ont signé une lettre ouverte expliquant au gouvernement fédéral que les peines minimales obligatoires pour les infractions liées à la drogue constituent une réponse coûteuse et inefficace à la consommation de drogues et au crime organisé au Canada. La lettre souligne en outre que le projet de loi S-10 aura des répercussions négatives sur les jeunes, sur les personnes d'ascendance autochtone et sur la santé publique des Canadiens.

« Les peines minimales obligatoires ne préviennent pas le crime organisé et ne découragent pas l'utilisation de drogues illicites », soutient Richard Elliott, directeur général du Réseau

juridique canadien VIH/sida. « Le gouvernement canadien propose une orientation politique qui a coûté des milliards de dollars aux administrations américaines sans produire les résultats escomptés en matière de réduction de la criminalité et d'amélioration de la santé publique. »

Les États de New York, du Michigan, du Massachusetts et du Connecticut révoquent actuellement leurs lois sur les peines minimales obligatoires, en raison de leurs coûts élevés aux contribuables et des préjudices disproportionnés occasionnés aux communautés de minorités ethniques.

« Le projet de loi S-10 mettra les petits cultivateurs de marijuana en prison pour au moins six mois, malgré le fait que des études de la GRC sur quelque 25 000 dossiers liés à la culture révèlent que la violence ou la menace de violence parmi les cultivateurs est rare », souligne Neil Boyd, professeur et directeur adjoint de l'École de criminologie à l'Université Simon Fraser. « Nous allons dépenser des dizaines de millions de dollars pour emprisonner des personnes qui posent un danger minime ou inexistant au public. »

Le projet de loi S-10 arrive à un moment de consensus croissant sur le fait que les approches aux politiques sur les drogues qui priorisent la santé publique ont plus d'effet sur la réduction de la consommation de drogues et sur les préjudices liés aux drogues que les régimes coûteux d'exécution de la loi comme celui que propose le projet de loi S-10. Des données en provenance du Portugal, des Pays-Bas, de la Suisse et d'autres pays indiquent que les politiques (sur les drogues illicites) axées sur la santé publique ont mené à des baisses réelles et soutenues de toute une gamme de préjudices liés aux drogues, comme les taux d'infection au VIH, et n'ont pas entraîné de hausses dans les niveaux de consommation de drogues illicites.

« Les experts de la santé publique et les chercheurs universitaires reconnaissent que les politiques répressives comme les peines minimales obligatoires ne produisent pas les résultats souhaités et entraînent des coûts financiers, sociaux et sanitaires que le public canadien n'est pas prêt à accepter », indique le Dr Julio Montaner, directeur du BC Centre for Excellence in HIV/AIDS. « Il est temps d'abandonner les politiques dures inefficaces et d'adopter plutôt des politiques fondées sur des données scientifiques probantes. Nous devons passer des politiques répressives à des politiques intelligentes. »

Le projet de loi S-10 sera devant la Chambre des communes aux côtés du nouveau budget fédéral. La liste complète des chercheurs, scientifiques et professionnels de la santé qui ont signé la lettre se trouve en ligne à [www.uhri.cfenet.ubc.ca](http://www.uhri.cfenet.ubc.ca).

### **Au sujet du British Columbia Centre for Excellence in HIV/AIDS :**

Le BC Centre for Excellence in HIV/AIDS (BC-CfE) est le plus important centre de recherche, de traitement et d'éducation sur le VIH/sida au Canada. Il s'agit d'un programme de l'Hôpital St. Paul, Providence Health Care, un hôpital d'enseignement associé à l'Université de la Colombie-Britannique. Situé à Vancouver, au Canada, le BC-CfE est voué à l'amélioration de la santé des habitants de la province qui vivent avec le VIH, par le biais du développement, de la

surveillance et de la dissémination de programmes complets de recherche et de traitement du VIH et de maladies connexes.

**Au sujet de l'Urban Health Research Initiative :**

L'Urban Health Research Initiative (UHRI), créée en 2007, est un programme du BC-CfE. Sa mission consiste à améliorer la santé des particuliers et des collectivités par le biais de recherches qui visent à éclairer l'évaluation de politiques. Les programmes de recherche de l'UHRI sont basés sur un réseau d'études qui ont été effectuées en vue d'aider à cerner et à comprendre les nombreux facteurs qui influencent la santé des populations urbaines, en particulier la consommation de substances, les maladies infectieuses, l'environnement urbain et l'itinérance.

**Au sujet du Réseau juridique canadien VIH/sida :**

Le Réseau juridique canadien VIH/sida ([www.aidslaw.ca](http://www.aidslaw.ca)) œuvre à la promotion des droits humains des personnes vivant avec le VIH/sida ou vulnérables au VIH, au Canada et dans le monde, par ses travaux de recherche, d'analyse juridique et des politiques, d'éducation et de mobilisation communautaire.

**PERSONNE-RESSOURCE POUR LES MÉDIAS :**

Mahafrine Petigara

Edelman, au nom du BC Centre for Excellence in HIV/AIDS (Centre d'excellence de la C.-B. en matière de VIH/sida)

[mahafrine.petigara@edelman.com](mailto:mahafrine.petigara@edelman.com)

604-623-3007 ext. 297



## Pourquoi s'opposer au projet de loi S-10 et aux peines minimales obligatoires?

**D**es chefs de file des milieux de la santé, de la recherche et des universités d'un bout à l'autre du Canada ont signé une lettre ouverte dirigée au gouvernement fédéral en exprimant leurs préoccupations par rapport au projet de loi S-10. Cette feuille de renseignements explique ce projet de loi et examine les raisons pour lesquelles les spécialistes des soins de santé s'y opposent—en particulier l'introduction de peines minimales obligatoires pour les infractions liées à la drogue.

### QU'EST-CE QUE LE PROJET DE LOI S-10?

Le projet de loi S-10 est une proposition de loi fédérale qui vise à introduire une gamme de modifications à la Loi réglementant certaines drogues et autres substances et d'autres lois connexes. Ces éventuelles modifications comprennent l'introduction de peines minimales obligatoires pour diverses infractions liées à la drogue. Ce projet de loi S-10, anciennement connu comme le projet de loi C-15, a été réintroduit sous son nouveau nom et est actuellement à l'étude à la Chambre des communes. L'intention explicite de cette loi est de réduire et décourager le crime organisé et les infractions graves liées à la drogue.

### POURQUOI LE PROJET DE LOI S-10 NE FONCTIONNERA-T-IL PAS?

En vertu de la loi actuelle, les grands trafiquants de drogues comme la cocaïne ou l'héroïne font face à des peines pouvant atteindre l'emprisonnement à vie. Les peines obligatoires d'un an ou deux auront vraisemblablement peu d'effet dissuasif sur ces trafiquants et affecteront tout probablement plutôt les revendeurs de rue et les personnes qui s'injectent des drogues et fument de la marijuana. Les personnes qui consomment des drogues injectables et revendent des drogues vivent souvent dans la pauvreté et souffrent de toxicomanie grave ou de maladies mentales. Dans la chaîne du trafic de la drogue, les petits revendeurs de rue ont l'emploi le plus risqué, tandis que les trafiquants à grande échelle demeurent invisibles.

### POURQUOI CES SIGNATAIRES PARTICULIERS S'OPPOSENT-ILS AU PROJET DE LOIS-10?

Les peines minimales obligatoires pour les crimes liés aux drogues constituent une mesure coûteuse et inefficace visant à réduire le crime lié à la drogue. Elles auront un effet disproportionné sur certaines populations—en particulier les personnes d'ascendance autochtone—ainsi que des conséquences négatives pour la santé publique des Canadiens.

#### Les peines minimales obligatoires se sont déjà révélées inefficaces.

- De la recherche provenant des États-Unis indique que les peines minimales obligatoires pour le crime lié à la drogue ne réduisent pas les taux de consommation de drogues ou de criminalité liée à la drogue.
- Un rapport rédigé pour le ministère canadien de la Justice a conclu que : « Les peines minimales obligatoires ne semblent pas avoir d'effet mesurable sur la consommation de drogues et le crime lié à la drogue. »<sup>1</sup>
- Plusieurs États américains (dont ceux de New York, du Michigan, du Massachusetts et du Connecticut) envisagent maintenant la révocation des peines minimales obligatoires en raison de l'inefficacité et du coût élevé de ces régimes.

#### L'importance excessive accordée à l'exécution des lois antidrogue a un impact négatif sur la santé publique et les taux de transmission du VIH.

- Selon le Service correctionnel du Canada, environ un détenu sur vingt est séropositif et un sur trois a l'hépatite C (VHC).<sup>2</sup>
- Si cette loi est adoptée, elle aggravera la surpopulation pénitentiaire et aura tout probablement les effets suivants :
  - Elle contribuera à faire grimper encore davantage les comportements à risques pour le VIH et le VHC dans les prisons;
  - Elle imposera un lourd fardeau additionnel aux budgets de santé, puisqu'on estime que chaque cas d'infection au VIH coûte en moyenne 250 000 \$ au système de santé.<sup>3</sup>

## Feuille d'information sur le projet de loi S-10

### Le projet de loi S-10 coûtera des milliards aux contribuables.

- Des régimes de peines semblables introduits aux É. U. ont coûté des milliards de dollars aux contribuables.
  - Les raisons fournies par les administrations américaines pour la révocation des lois imposant des peines minimales obligatoires sont les suivantes : (1) l'inefficacité de ces lois; (2) les effets négatifs disproportionnés sur les minorités ethniques; (3) les coûts extrêmement élevés pour les contribuables.
- Le gouvernement canadien n'a pas encore produit d'estimations budgétaires détaillées sur les coûts éventuels de l'adoption de peines minimales obligatoires.
  - Les Canadiens traversent une période économique difficile, sont de plus en plus préoccupés par l'économie et continuent de faire face à d'importants déficits gouvernementaux. Pourtant, ce projet de loi a été soumis à la Chambre des communes, malgré le fait que le gouvernement n'a pas fourni d'estimation des coûts fiable et complète.

### Le projet de loi S-10 et les peines minimales obligatoires auront un impact négatif disproportionné sur les personnes d'ascendance autochtone et les jeunes.

- Au Canada, les personnes d'ascendance autochtone et les jeunes affichent déjà les taux d'incarcération les plus élevés.
- La proportion d'Autochtones admis dans les établissements pénitenciers a plus que doublé au cours des 30 dernières années, et les adultes autochtones comptent maintenant pour environ 17 % des adultes emprisonnés, malgré le fait qu'ils ne représentent qu'environ 3 % de la population générale.<sup>4</sup>
- Les peines minimales obligatoires entraîneront probablement une hausse des taux d'incarcération et l'aggravation des préjudices liés aux drogues auxquels ces groupes font face; simultanément, elles ne feront rien pour aborder les causes sous-jacentes de la toxicomanie.

« Le projet de loi S-10 mettra les petits cultivateurs de marijuana en prison pour au moins six mois », affirme Neil Boyd, professeur de criminologie à l'Université Simon Fraser. « Nous allons dépenser des dizaines de millions de dollars pour emprisonner des personnes qui posent un danger minime ou inexistant au public. »

## CONCLUSION

Les défis posés par l'utilisation de substances et le crime organisé ne justifient pas l'adoption de politiques comme le projet de loi S-10, qui n'est pas fondé sur des données probantes. De telles politiques imposeraient un énorme fardeau aux contribuables, causeraient d'importants préjudices sur le plan de la santé et n'amélioreraient pas la santé et la sécurité communautaires.

Le gouvernement fédéral doit faire preuve de leadership et aborder ces enjeux difficiles en abandonnant le projet de loi S-10. Les signataires demandent au gouvernement de rejeter les régimes d'incarcération inefficaces et coûteux qui ciblent les auteurs non violents d'infractions liées à la drogue et de plutôt élaborer des politiques fondées sur des données scientifiques qui abordent de façon sérieuse les préjudices sanitaires et sociaux liés à la drogue, qui sont responsables sur le plan financier et qui abordent la criminalité de façon intelligente.

## Références

- <sup>1</sup> Gabor T, Crutcher, N. Mandatory minimum penalties: their effects on crime, sentencing disparities, and justice system expenditures. Ottawa : Division de la recherche et de la statistique, ministère de la Justice Canada; 2002. Accédé le 20 janvier 2011 : [http://www.justice.gc.ca/eng/pi/rs/rep-rap/2002/rr02\\_1/rr02\\_1.pdf](http://www.justice.gc.ca/eng/pi/rs/rep-rap/2002/rr02_1/rr02_1.pdf)
- <sup>2</sup> Réseau juridique canadien VIH/sida. VIH et hépatite C en prison. Feuilles d'information. 2008. Accédé le 1er janvier 2011 : <http://www.aidslaw.ca/publications/publicationsdocEN.php?ref=841>
- <sup>3</sup> Réseau juridique canadien VIH/sida. Les peines minimales obligatoires pour les infractions liées à la drogue : tout le monde y perd et voici pourquoi. Toronto : Document de politiques; 2006. Accédé le 1er janvier : <http://www.aidslaw.ca/publications/interfaces/downloadFile.php?ref=1456>
- <sup>4</sup> Perreault, S. L'incarcération des Autochtones dans les services correctionnels pour adultes. Ottawa : Statistique Canada; 2009. Accédé le 20 janvier 2011 : <http://www.statcan.gc.ca/pub/85-002-x/2009003/article/10903-fra.htm>